

Conseil municipal du 28 novembre 2022

Intervention du groupe TAE (Trélazéen-ne-s Agissons Ensemble)

Délibération n°15 : subvention culture

Notre programme faisait une large place à la culture car nous y voyons un facteur fort d'épanouissement à la fois personnel et collectif. **Je précise donc d'emblée que nous voterons pour cette délibération.**

Cependant, pour en avoir rediscuté ensemble à la suite de la commission des finances, nous n'avons pas compris quels étaient les critères permettant une telle attribution. Tu nous as bien dit qu'il y avait des danseurs, un repas etc... tout en restant très vague cependant.

Nous te redemandons donc aujourd'hui, objectivement, qu'est-ce qui justifie cette subvention ?

J'y reviens mais quels sont les critères ?

Comment ce temps festif s'intègre dans le projet de l'association ?

Quel en est le contenu ?

Combien de personnes sont attendu ou y ont participé ?

Quel est l'intérêt culturel de cet évènement ?

Il ne s'agit pas de demander un dossier de 50 pages mais je suis sûr que ces questions ne sont pas compliquées pour un militant associatif et que d'y répondre ne poserait pas de problème outre mesure.